

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/50

### Séance du 21 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un du mois de septembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire,

Date de convocation : 15 septembre 2023	
Nombre de Membres en exercice :	18
Nombre de Membres présents :	15
Nombre de suffrages exprimés :	18
Votes Pour :	18
Vote Contre :	0
Abstention :	0

**Présents** :LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, BERDAGUE Patrick, LABONNE-NOLLET Laurie, DESCHARNE Samuel, Pierre PLATHEY, BUSSEUIL Georges, BOUCLIER Florence, CLEMENT Nathalie, DELANGLE Sylvain, LAROCHE Daniel , MARTINOT Noémie, MUNCH Armelle, MATHUS Véronique, BENCADI Karim.

**Procuration** : M. CLEMENT Pascal à M. LAVENIR Christian, Mme DELANGLE Sylvie à M. LAROCHE Daniel et Mme MORIN-DESMURS Michèle à M. BERDAGUE Patrick

**Absents excusés** :

Le secrétariat a été assuré par : M. DELANGLE Sylvain

### Objet : Décision modification de crédits n°1 – budget camping

Monsieur Berdagué précise que le chapitre 011 du budget « camping » présente une insuffisance de crédits.

Il convient donc de procéder aux mouvements suivants :

budget communal	
article	mouvements
<b>R/6419</b> <i>remboursements sur rémunérations du personnel</i>	+200€
<b>D/657363</b> <i>Etablissements et services rattachés à caractère administratif</i>	+200€

  

budget annexe "camping"	
article	mouvements
<b>R/74741</b> <i>Participations communes membres du GFP</i>	+200€
<b>D/011-60632</b> <i>fournitures de petit équipement</i>	+200€



Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur Berdagué, :

**-APPROUVE** la décision budgétaire modificative n°1 du budget camping 2023 afin d'ajuster les crédits au niveau de la section de fonctionnement conformément au tableau présenté ci-dessus.

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°1.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le .....

Acte contresigné le .....

Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR



Le/La secrétaire de séance,

